

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 30/2026

### **Objet : Désignation d'un représentant au sein de la SPLA SARA Aménagement**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 22 avril, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27**

**Présents : 25**

ATTAVAY Bernard, BELLONVILLE Elodie, CHAUDET Florence, D'ORIO Vincent, DA CONCEICAO Maryline, DREVET Christiane, FAYARD Stéphanie, FOURNET Steve, GIROUD Christian, GORCE Isabelle, JAVERLIAT Laure, LACAVE Quentin, LAROCHE Jean-Luc, LAURET Marie Cindy, LEMIRE Robert, LUTTRIN Jean-Claude, PÉJU Amaury, PELLEGRINELLI Florian, POULET Maxime, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie, ZABI Sabya.

**Excusé(s) ayant donné procuration : 0**

**Absents : 2**

GOZZO Barbara, PERRAUT Sébastien.

**Soit 25 présents et 0 pouvoir – 25 votants**

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la Société SARA Aménagement mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur au conseil d'administration. De ce fait, la commune de Montalieu-Vercieu a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Suite aux élections municipales intervenues le 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au sein de SARA Aménagement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour et 5 abstentions (BELLONVILLE Elodie, D'ORIO Vincent, LACAVE Quentin, LAURET Marie Cindy, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie) :

- **DÉSIGNE** Monsieur Christian GIROUD pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée générale des actionnaires de SARA Aménagement, en qualité de porteur des actions.
- **DÉSIGNE** Monsieur Christian GIROUD pour assurer la représentation de la commune, au sein de l'assemblée spéciale prévue à l'article 21 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés pour l'assemblée spéciale de SARA Aménagement, notamment sa présidence ou la fonction de représentant de l'assemblée spéciale au sein du conseil d'administration. Il sera garant du contrôle analogue de la collectivité sur SARA Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Christian GIROUD

Le secrétaire de séance,  
Florence CHAUDET

ip

Christian GIROUD  
MAIRE de la commune de  
Montalieu Vercieu (213802473)  
30 avr. 2026